

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Janvier 2019

01x19

FOURNITURE DE PRODUITS LAITIERS ET OVO-PRODUITS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS

Une procédure d'appel offres ouvert a été lancée afin de désigner le fournisseur de produits laitiers et ovo-produits pour la restauration collective d'une durée d'un an reconductible deux fois.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 21 janvier 2019, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir la proposition remise par la société FELIX POTIN située à Brignoles pour un montant annuel compris entre 50 000€ et 130 000€ HT.

Aussi il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Madame le Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE Le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société :

- FELIX POTIN, 582 avenue des chênes verts ZA de Nicopolis 83170 Brignoles

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations ont été prévus au budget 2019,

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 27 – M. BATTINI – AMARO ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Février 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA